

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE
de la COMMUNE de FRAGNES-LA LOYERE

**ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE DU BOURG**

Le Maire de la Commune de FRAGNES-LA LOYERE,
Vu les articles L 131-3 et L 131-4 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre à la Société
SBTP de procéder à des travaux de branchement gaz,

ARRETE

- Article 1** : Afin de permettre à l'entreprise SBTP de procéder à des travaux de branchement gaz, la circulation sera **alternée ROUTE DU BOURG à compter du 21 Janvier 2016 et pour toute la durée des travaux.**
- Article 2** : **Pendant cette même période, aux abords du chantier, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera INTERDIT.**
- Article 3** : Il est recommandé aux usagers de faire preuve de la plus grande prudence au droit de ce chantier et de respecter la signalisation temporaire mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 4** : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHATENOY-LE-ROYAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Fait à FRAGNES-LA LOYERE, le 5 Janvier 2016

Le Maire,
Alain GAUDRAY

